

Qui Quoi Quand ?

1 – LA FICHE CONTACT

La fiche contact permet d'effectuer une première navette entre le jeune qui cherche le stage, l'entreprise et l'enseignant qui doit valider le choix de l'entreprise. La fiche est remise à l'élève qui la transmet à l'entreprise au moins 2 mois avant le début du stage. Cette fiche doit être remplie et signée par l'entreprise ou l'organisme d'accueil, le stagiaire ou son représentant légal si il est mineur. L'élève la remet ensuite à l'enseignant responsable pédagogique afin d'établir la convention de stage. Ces informations serviront à compléter la convention de stage, mais d'autres renseignements seront à fournir avant la signature

ATTENTION La fiche contact n'a pas de valeur contractuelle. Elle est uniquement destinée à préparer la convention de stage.

2 – LA CONVENTION DE STAGE

- ✓ **Doit être complétée et signée par le stagiaire, le maître de stage et l'établissement avant le début du stage**

Le modèle de convention utilisé est celui qui s'applique aux périodes de formations en milieu professionnel prévues aux articles R 715-1 et R715-1-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime liant l'entreprise ou l'organisme, le jeune (et sa famille s'il est mineur) et le lycée.

La convention est signée par les **3 partenaires sur un même exemplaire** ; pour alléger le travail de signature et d'écriture de chacun, nous proposons d'établir un seul exemplaire original qui sera **conservé au lycée**. A la demande des parties, un exemplaire scanné ou photocopie pourra être remis aux stagiaires et au maître de stage.

Étapes à suivre

- 1 **Le lycée** donne un exemplaire pré rempli de la convention au stagiaire
- 2 **Le stagiaire**
 - complète du mieux possible l'exemplaire papier de la convention de stage
 - fait signer sa famille s'il est mineur ou signe s'il est majeur (Voir ci-dessous : contenu de la convention)
 - une fois complet, l'élève transmet cet exemplaire au maître de stage (soit lors d'un rendez-vous, soit par mail - scanner le document, soit par courrier).
- 3 **Le maître de stage**
 - complète sa partie sur l'exemplaire papier de la convention de stage (Voir ci-dessous : contenu de la convention).
 - Une fois complété, le maître de stage retourne un exemplaire afin que le lycée appose sa signature à son tour (soit lors du rendez-vous le rendre au jeune qui se charge de le ramener au lycée, soit par courrier, soit par mail : adresse d'envoi pour le lycée ci.legta.grenoble@educagri.fr)
- 4 **Le lycée** réceptionne l'exemplaire de la convention signée.
L'enseignant référent et le directeur apposent leurs signatures. L'original est conservé au lycée.
- 5 **Le lycée** adresse une copie de la convention au stagiaire et/ou au maître de stage. Le document pourra être transmis au choix en version scannée, ou photocopie.

Contenu de la convention

Contenu	Elève stagiaire et/ou responsable légal	Maître de stage	Numéro de page
Convention établie entre 3 parties	à compléter	à compléter	Page 1
Article 6	/	à compléter	Page 4
Article 19	à compléter et à signer	à compléter et à signer	Page 7
Annexe 1 Dispositions d'ordre pédagogique	à compléter et à signer	à compléter et à signer	Page 8
Annexe 2 Dispositions relatives aux mineurs effectuant des travaux réglementés	à compléter et à signer <u>si l'élève est mineur seulement</u>	à compléter et à signer <u>si l'élève est mineur seulement</u>	Pages 10 et 11
	/	à compléter	Page 12
Annexe 3 Dispositions d'ordre financier	à compléter et à signer	à compléter et à signer	Pages 13 et 14
Annexe 4 relatif aux mesures sanitaires du stagiaire face à la pandémie COVID 19	à compléter et à signer	à compléter et à signer	Page 15

L'exemplaire original doit être complété et signé par l'ensemble des 3 parties.

L'élève, ou l'étudiant, doit gérer le bon acheminement de l'exemplaire papier de la convention

EN AUCUN CAS, le stage ne peut démarrer si l'établissement n'est pas en possession de son exemplaire dûment signé par toutes les parties.

3 – LE FORMULAIRE D'INFORMATIONS RELATIVES AUX JEUNES MINEURS AFFECTES A DES TRAVAUX REGLEMENTES pour les jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans en formation professionnelle et technologique

- et pour les structures privées : à mettre à disposition de l'inspection du travail en cas de contrôle a posteriori
- pour les structures publiques : à titre d'information

Ce document valide l'avis médical individuel d'aptitude à procéder aux travaux réglementés

4 – LE LIVRET DE SUIVI DE STAGE (sauf pour la filière STAV)

- ✓ **Complété par l'élève, l'enseignant et le Maître de stage.**

Il est remis au Maître de stage par le stagiaire

L'élève, ou l'étudiant, doit gérer le bon acheminement de ce livret qui le suivra tout au long de sa scolarité. Il doit veiller à la récupérer en fin de stage

5 – L'ATTESTATION DE STAGE UNIQUEMENT POUR LA FILIERE STAV

- ✓ **Complété le Maître de stage et signé par le stagiaire en fin de stage**

Elle est envoyée au Maître de stage en même temps que la convention.

6 – L'APPRECIATION DE L'ELEVE PAR LE MAITRE DE STAGE POUR LES ELEVES DE 2^{nde} Pro et de 1^{ère} BAC PRO

- ✓ **Complété le Maître de stage et signé par le stagiaire en fin de stage**

Il est remis au Maître de stage par le stagiaire

Calendrier des Stages Professionnels 2022-2023

Classe - professeur principal et enseignant chargé du suivi	Période				Durée
2nde Pro 1 - C.AUDIBERT / P ARGEE & 2nde Pro 2 - N DI RITO / D.ROUMEZY	du	Lundi 17 avril 2023	au	Vendredi 12 mai 2023	4 semaines (S.16 à 19) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
	du	Lundi 17 avril 2023	au	Vendredi 12 mai 2023	4 semaines (S.16 à 19) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
1ère Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) F.GARCIA	du	Lundi 20 mars 2023	au	Vendredi 14 avril 2023	4 semaines (S.12 à 15) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
	du	Lundi 5 juin 2023	au	Vendredi 13 juillet 2023	6 semaines (S. 23 à 28) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
1ère Bac Pro Aménagements Paysagers R.VALLIN-BIDON	du	Lundi 20 mars 2023	au	Vendredi 14 avril 2023	4 semaines (S. 12 à 15) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
	du	Lundi 5 juin 2023	au	Vendredi 13 juillet 2023	6 semaines (S. 23 à 28) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
Terminale Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) N.FILHOL/ PH.GUICHARDON	du	Lundi 31 octobre 2022	au	Vendredi 2 décembre 2022	5 semaines (S. 44 à 48) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers (AP) - R.GOTTI / R.VALLIN-BIDON	du	Lundi 31 octobre 2022	au	Vendredi 2 décembre 2022	5 semaines (S. 44 à 48) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
2nde GT	PAS DE STAGE PROFESSIONNEL				
1ère Bac Techno S.T.A.V. R.VOLLE / P.DERBIER	du	Lundi 19 juin 2023 Lundi 26 juin	au	Vendredi 14 juillet 2023	4 semaines (S. 25 à 28) 3 semaines (S. 26 à 28) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
Term Bac Techno- S.T.A.V. F.GARGUET/P.DERBIER	du	Lundi 17 octobre 2022	au	Vendredi 28 octobre 2022 Vendredi 21 octobre 2022	2 semaines (S. 42 à 43) 1 semaine (étranger)
BTSA Aménagements Paysagers 1ère Année – H ROY	du	Lundi 15 mai 2023	au	Vendredi 14 juillet 2023	9 semaines (S. 21 à 28) <i>dont 1 prise sur les vacances</i>
BTSA Aménagements Paysagers 2ème Année - S BALLY	du	Lundi 26 septembre 2022	Au du	Vendredi 28 octobre 2022	5 semaines (S. 39 à 43) <i>Dont 1 prise sur les vacances</i>

AP : Aménagements Paysagers

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

TGENR Travaux de Gestion des Espaces Naturels et Ruraux - GMNF Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

Mme GARGUET est en charge des stages à l'étranger.

Rentrée des élèves : jeudi 1 septembre 2022

Toussaint : du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022

Noël : du samedi 17 décembre 2021 au mardi 3 janvier 2023

Hiver : du samedi 04 février au lundi 20 février 2023

Printemps : du samedi 08 avril au lundi 24 avril 2023

Fin des cours : 7 juillet 2023